d'obligation réciproque pour les puissances non-nucléaires.

On remarque aussi des dispositions prévoyant la collaboration des signataires dans la mise en oeuvre sur le plan international de garanties se rapportant à toutes leurs activités nucléaires pacifiques.

La réalisation de progrès dans le domaine du désarmement constitue un objectif majeur du gouvernement canadien. Je suis heureux de constater que les pays occidentaux ont pu parvenir à une entente à Genève sur des propositions qui présentent des perspectives de progrès réels dans le domaine vital de la non-prolifération. De toute évidence, l'accord général sur les dispositions d'un traité international n'est pas encore en vue. Il reste encore à surmonter l'épreuve de négociations prolongées et difficiles. Néanmoins le Canada est disposé à s'efforcer sérieusement, avec d'autres pays à réaliser des progrès conditionnés par l'urgence avec laquelle ces importants problèmes se posent et appellent une solution. Au cours des derniers jours l'Union soviétique a donné à entendre par un de ses représentants qu'elle pourrait adopter une position plus flexible quant à la négociation d'un traité de non-prolifération. se permet d'espérer que ces indications se traduiront par des réalisations concrètes. Nous lançons maintenant un appel pressant à tous les gouvernements et particulièrement à ceux des pays communistes, les priant d'étudier aussi rapidement et